



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Délibération n° 2023-11-08

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

SEANCE 20 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mille vingt-trois et le vingt novembre à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 09 novembre 2023

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUR Patrice, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, ROUX Patrick, et ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés :

- BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale,
- GUILLES Bernard a donné procuration à ZINDEL Laurent,
- MALET Jacques a donné procuration à TUDELA François,
- PINAUD Jérôme a donné procuration à CARRIERE Jean-Louis
- ROUX Evelyne a donné procuration à DEVORA Daniel

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : DM 4 - Arrachage et plantation de 6 arbres place de l'église et boulodrome :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un montant de 3000€ a été inscrit au budget primitif pour l'opération n°267 et qu'il est nécessaire de procéder à une DM afin de compléter les travaux comme indiqué par l'ABF.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	9 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	9 000.00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		9 000.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		9 000.00 €
D 212-267 : Abattage d'arbres et plantations		9 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		9 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		9 000.00 €

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de DM n°4.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 23/11/2023

Publié le : 23/11/2023